

Fonds Initiatives Jeunesse • FIJ



La Ville de la Possession peut apporter un soutien financier à des jeunes possessionnaires de 16 à 30 ans porteurs d'un projet.

Ce fond veut encourager et soutenir la réalisation des projets, expérimentations et initiatives de jeunes Possessionnaires dans l'objectif de favoriser leur implication citoyenne, leur accès à l'autonomie et leur visibilité dans la ville. Les montants de la bourse allouée par la Ville sont compris entre 100 et 300€ par projet (avec la possibilité d'une demande exceptionnelle pour les projets demandant plus de financement.

— Conditions d'obtention

- Être Possessionnaire
- Avoir entre 16 et 30 ans
- Vérifier que votre projet ne rentre pas dans les conditions d'exclusion du dispositif

— Démarche

Pour candidater, remplir le dossier et le retourner complété et accompagné des documents demandés à la Maison des Jeunes.

Dépôt des dossiers de candidature :

Par voie postale ou en se présentant physiquement à l'adresse suivante : **Centre Nelson Mandela - Maison des jeunes** 3 rue Barakani 97419 La Possession

Nom du porteur du projet : _____

Titre du projet : _____

Résumé du projet : _____

Partie réservée à l'administration

Date du dépôt du dossier : _____

Date du dépôt du dossier : _____

Décision : Favorable Défavorable Ajourné

Motif : _____

Montant de l'aide : _____

Les règles du FIJ

— Objet

L'objectif du FIJ est d'encourager et soutenir la réalisation des projets, expérimentations et initiatives de jeunes Possessionnaires dans l'objectif de favoriser leur accès à l'autonomie, leur implication citoyenne et leur visibilité dans la Ville.

— Critères d'attribution

Pourront être retenus au titre de ce programme de soutien, les jeunes âgés de 16 à 30 inclus pouvant présenter un justificatif de domicile sur la commune de La Possession et dont le projet s'inscrit dans l'une des 2 entrées suivantes :

Projets à portée citoyenne :

Les projets pourront être conduits à l'échelle d'un quartier, de la Ville, ou à l'international. Ils devront avoir un impact sur le territoire et dépasser l'intérêt personnel des porteurs de projet. A l'international, seront étudiés les projets d'échanges et de solidarité internationale.

La réalisation des projets doit permettre l'émancipation personnelle, la transformation personnelle à travers l'aventure, la découverte, les rencontres interculturelles. La notion d'émancipation personnelle est propre à chaque personne et elle sera évaluée à l'occasion des rencontres avec les porteurs de projet avant le passage en commission.

Dans le cadre de projet collectif, la moitié au moins des candidats devra être Possessionnaires.

Les bénéficiaires de la bourse s'engagent à participer à un temps annuel de restitution du Fonds Initiatives Jeunesse, au cours duquel ils feront une présentation d'étape ou un rendu de leurs projets.

En plus des individus, seules les jeunes associations dont l'instance dirigeante est composée majoritairement de jeunes âgés de 16 à 30 ans peuvent prétendre à l'attribution de ce fonds.

Les projets récurrents ne seront étudiés que la première année de mise en place.

Sont exclus de ce dispositif :

- les projets inscrits dans le cadre scolaire ou universitaire : stage, formation, validation d'unités de valeurs, projets d'études tuteurés ou de recherche ;
- la participation à des chantiers internationaux ;
- les projets professionnels ;
- la participation à des compétitions sportives ;
- les projets liés à des manifestations récurrentes,
- les projets déjà financés par la Ville,
- les projets déjà réalisés,
- les projets adossés à des associations ou organismes étudiants et/ou à des ONG, à l'exception des projets adossés à des associations spécialement créées pour le projet. Pour ces dernières, l'instance dirigeante doit être composée majoritairement de jeunes âgés de 16 à 25 ans pour prétendre à l'attribution de ce fonds.

— Modalités

Le dossier de candidature devra être déposé : Centre Nelson Mandela (3 rue Barakani – 97419 Possession)

La décision de passage en commission d'attribution sera appréciée après vérification de la faisabilité technique et financière du projet au cours d'un premier entretien avec le jeune. Ce premier entretien doit permettre également de comprendre la motivation et la mobilisation du/des candidats et doit permettre d'évaluer les retombées du projet.

L'accord des parents est obligatoire pour les mineurs.

— Attribution

Les projets retenus après le 1^{er} entretien, seront présentés par le porteur du projet et ses équipiers devant une commission d'attribution.

Les projets seront étudiés au regard des critères suivants :

- Appréciation de la qualité de préparation et de la précision du projet,
- Appréciation de la motivation, de la mobilisation du candidat sur le projet,
- Appréciation de la progression du/des jeunes entre l'entretien préalable et la commission,
- Appréciation d'un gain d'autonomie pour le jeune
- Appréciation des retombées du projet sur l'environnement local dans une perspective d'intérêt général
- Appréciation de la manière dont les porteurs souhaitent restituer leur projet,

Les règles du FIJ

De plus, pour les projets se déroulant à l'étranger, seront pris également en compte les critères suivants :

- Appréciation de la réflexion sur la dimension inter-culturelle,
- Être en adéquation avec les valeurs définies par la Charte du Réseau Jeunesse et Solidarité internationale,
- Seront privilégiés les projets favorisant le partage réciproque et solidaire, favorisant la participation citoyenne, et les prises de conscience, favorisant les démarches d'économie sociale et solidaire, se mettant au service des transitions environnementales, citoyennes et économiques, s'inspirant des solutions du monde, valorisant la diversité des cultures, promouvant une culture de paix et d'égalité et l'accès aux droits fondamentaux.

La commission d'attribution sera composée d'un élu, de professionnels de la jeunesse. Cette commission examinera les projets et proposera l'attribution de la bourse dans le cadre des objectifs définis. Ces propositions seront ensuite présentées en revue de Délégation.

Le montant de la bourse est compris entre 100 € et 300 € et sera versée après la validation en revue de Délégation. Le délai entre le dépôt du dossier et le versement de la bourse est d'environ 1 mois.

— Responsabilités

La Ville de la Possession ne sera en aucun cas responsable des conditions dans lesquelles l'initiative sera réalisée. Les candidats, ou leurs parents, doivent prendre les dispositions réglementaires et, le cas échéant, les assurances nécessaires.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire. Si le projet n'est pas réalisé, la somme perçue devra être restituée.

— Dépôt des dossiers

Dépôt 15 Novembre 2023

Pour les projets se déroulant en Décembre 2023

Dépôt 15 Décembre 2023

Pour les projets se déroulant en Janvier 2024

Dépôt 15 Janvier 2024

Pour les projets se déroulant en Février 2024

Dépôt 15 Février 2024

Pour les projets se déroulant en Mars 2024

En main propre au Centre Nelson Mandela
ou par mail : maisondesjeunes@lapossession.re

Les règles du FIJ

Cas particulier des projets de solidarité internationale

Mettre en place un projet à l'international peut s'avérer complexe par l'établissement de partenariats avec des acteurs à l'étranger. Cela nécessite de réfléchir et s'interroger sur ses propres motivations et objectifs, les relations et interdépendances existantes entre régions du monde, les répercussions du projet envisagé, la participation de la population et des bénéficiaires...

Une fois le projet déposé, les jurys seront l'occasion d'échanger sur la préparation du projet, la qualité du partenariat avec des structures à l'étranger, vos motivations et votre posture, l'équilibre du budget, la restitution au retour...

— Synergies avec les actions de coopération décentralisée de la ville de La Possession

Seront privilégiés les projets menés dans les villes jumelées à La Possession.

Des co-financements autres que le FIJ doivent être recherchés auprès d'autres communes et collectivités, fondations d'entreprises, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (dispositifs JSI, VVSI), acteurs universitaires.

— Typologie de projet

Le rôle et la place de chacun des partenaires seront étudiés dans le détail pour les projets de construction. Les projets d'animation ou de valorisation d'initiatives innovantes dans le domaine de la transition économique, citoyenne, sociale, environnementale seront privilégiés.

La Ville de la Possession aura une attention particulière pour le(s) partenaire(s) choisi(s) sur le territoire d'intervention, qui ne peut être en aucun cas une société à but lucratif. Le FIJ privilégiera les projets faisant appel à des associations reconnues par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et ses relais. Les demandes seront étudiées en fonction du statut de la structure, la durée du séjour, les conditions d'accueil à l'étranger et le contenu de la mission envisagée.

— Rappels

Les dons ne sont pas encouragés.

Le don de médicaments à l'étranger est interdit en dehors d'organisations très spécialisées.

Identification du porteur de projet

(si vous êtes une association, merci de vous reporter à la page concernée)

— Coordonnées

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courrier électronique _____

— Situation Actuelle

Scolarisé Formation Salarié Demandeur d'emploi

Autre (précisez) _____

Avez-vous déposé une demande d'aide auprès d'un autre organisme ? OUI NON

Si oui, lequel ? _____

Cette aide a-t-elle été acceptée ? OUI NON

— Si vous avez moins de 18 ans, indiquez le nom et l'adresse du responsable légal

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Identification des participants

(si projet collectif)

1 Nom & prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

2 Nom & prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

3 Nom & prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

4 Nom & prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

Identification des participants

(si projet collectif)

5 Nom & prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

6 Nom & prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

7 Nom & prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

8 Nom & prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

Identification de l'association

Nom de l'association _____

Date de déclaration en préfecture _____

Numéro de SIRET _____

Code APE _____

— Composition du bureau

Président

Nom

Prénom

Date de naissance

Trésorier

Nom

Prénom

Date de naissance

Secrétaire

Nom

Prénom

Date de naissance

— Membres du bureau

Nombre

1.

Nom

Prénom

Date de naissance

2.

Nom

Prénom

Date de naissance

3.

Nom

Prénom

Date de naissance

4.

Nom

Prénom

Date de naissance

Identification de l'association

— Membres du bureau

5.

Nom

Prénom

Date de naissance

6.

Nom

Prénom

Date de naissance

7.

Nom

Prénom

Date de naissance

8.

Nom

Prénom

Date de naissance

9.

Nom

Prénom

Date de naissance

10.

Nom

Prénom

Date de naissance

11.

Nom

Prénom

Date de naissance

12.

Nom

Prénom

Date de naissance

13.

Nom

Prénom

Date de naissance

14.

Nom

Prénom

Date de naissance

Le projet

N'hésitez pas à joindre à ce dossier tout document qui pourrait aider à une meilleure compréhension de votre projet.

Intitulé du projet :

Décrivez votre projet :

Pourquoi voulez-vous faire ce projet ?

Le projet

Quel est le rôle de chaque participant dans le projet ?

Quelles aides avez-vous mobilisées pour la réalisation (conseils, accompagnement, aides en nature...)?

Quels sont les prolongements ou les développements prévus ou envisagés ?

Votre projet intègre-t-il un volet communication ?

En direction de qui, et comment comptez-vous valoriser votre projet ?

Le projet

Quelles démarches avez-vous déjà effectuées pour la réalisation de votre projet ?

Quels impacts ce projet va-t-il avoir sur votre parcours personnel ?

Le projet

**Avez-vous été accompagné(es) par une structure pour élaborer votre projet ?
Si oui, laquelle ?**

Avez-vous besoin de papiers d'identité et/ou de visa pour la destination demandée ?

**Quelles langues utiliserez-vous dans le pays de destination ?
Quel est votre niveau dans cette langue ?**

**Envisagez-vous une formation avant le départ
(éducation au développement, interculturalité) ?**

Le budget prévisionnel

— Dépenses prévues (en €)

Achat divers	€
Location	€
Déplacement	€
Hébergement	€
Alimentation	€
Assurances	€
Documentation publicité	€
Autres	€

Total 0,00 €

— Recettes prévues (en €)

Autofinancement

Dont recette/vente	€
Dont autres produits	€
Dont apport de l'association	€
Dont apport familial	€

Autres aides et subventions

Prix / bourse	€
Autres aides Précisez	€
Aide FIJ (montant sollicité)	€

Total 0,00 €

**Le budget présenté doit être équilibré.
(Le total des dépenses doit être égal au total des recettes).**

Pièces constitutives du dossier

- Le présent dossier dûment rempli
- Une photocopie recto verso de la carte d'identité de chacun des participants
- Un justificatif de domicile de tous les participants Possessionnais
- Un RIB du prestataire désigné pour le versement de l'aide
- Une autorisation parentale pour chaque mineur engagé dans le projet
- Toute pièce permettant de comprendre et vérifier les éléments du projet

Si vous êtes une association :

- Les statuts de l'association, composition du bureau et récépissé de déclaration en préfecture

**L'ensemble du dossier doit être déposé au
Centre Nelson Mandela – 3 rue Barakani à
La Possession**

EN SE PRÉSENTANT PHYSIQUEMENT

CONTACT

**Ville de La Possession – Maison des
Jeunes**

maisondesjeunes@lapossession.re

Tél. 02 62 44 56 60

RETRAIT DES DOSSIERS

Info jeunes Site
internet de la ville de
La Possession



ACCOMPAGNEMENT POUR PRÉCISER LE PROJET ET COMPLÉTER LE DOSSIER

(si besoin)

Info jeunes Possession, Centre
Nelson Mandela, ville de La
Possession



DÉPÔT DU DOSSIER

Maison des Jeunes, avec
prise de rendez-vous pour
un premier entretien



PRÉSENTATION ET ÉCHANGES SUR VOTRE PROJET

au cours d'un entretien
individuel



PRÉSENTATION DEVANT UN JURY

Composé d'élus et de profes-
sionnels de la jeunesse



Si avis favorable,
**PASSAGE en Revue de
Délégation**



VERSEMENT DE LA BOURSE

2 semaines après le passage
en Revue de Délégation

**IMPRIMER
LE DOSSIER**

**RÉINITIALISER LE
FORMULAIRE**